

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 025_2025

Séance du vendredi 13 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vendredi treize juin à dix-neuf heures quinze ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 05 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Christophe LOUVEAU, M. Franky SALON, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Justine DURETETE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Virginie VASSEUR ayant donné procuration à Mme Françoise WARNEYS, Mme Sandrine BILLIAU ayant donné procuration à Mme Catherine GOEDGEBUER.

Secrétaire de séance : Catherine Willems

Fin de la séance : 20h05

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : Attribution d'un mandat de 10 000 € au CCAS de la commune.

VU :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment :

- l'article L123-5, relatif à l'autonomie financière du CCAS et à ses ressources, dont les subventions communales ;
- l'article L2121-29, donnant compétence au conseil municipal pour régler par ses délibérations les affaires de la commune ;

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Haverskerque intervient dans le cadre de la politique sociale de la collectivité pour venir en aide aux administrés les plus fragiles. Afin de permettre au CCAS de mener à bien ses missions, il est proposé d'attribuer à ce dernier un mandat de fonctionnement d'un montant de 10 000 €.

Considérant l'importance de soutenir l'action sociale de proximité conduite par le CCAS,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)

- **D'autoriser** l'attribution d'un mandat d'un montant de 10 000 € au CCAS de la commune de Haverskerque.
- **D'inscrire** ce montant au budget primitif de la commune sur la ligne prévue à cet effet.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette attribution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

